

Soft Power
&
Diplomatie Culturelle

Soft Power & Diplomatie Culturelle

Culture Totale Vs Culture Globale

Thierno M. SOW

EDITIONS DE L'HARMATTAN

Soft Power & Diplomatie Culturelle

Culture Totale Vs Culture Globale

Préface / avant-propos de ?

Collection ***Gestion de la culture et du secteur non lucratif***
dirigée par Jean-Michel Tobelem

Déjà parus

Luc BENITO, *Les festivals en France. Marchés, enjeux et alchimie*

François MAIRESSE, *Missions et évaluation des musées. Une enquête à Bruxelles et en Wallonie*

Christian BARRÈRE, Denis BARTHÉLEMY, Martino NIEDDU,
Franck-Dominique VIVIEN (éditeurs), *Réinventer le patrimoine. De la culture
à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*

Jean-Michel TOBELEM (dir.), *La culture mise à prix. La tarification dans les
sites culturels*

Jean-Pierre ALLINNE et Renaud CARRIER (dir.), *Gérer la culture en
région. Les pratiques des collectivités territoriales en France*

Jean-Michel TOBELEM (dir.), *L'arme de la culture. Les stratégies de la
diplomatie culturelle non gouvernementale*

SOMMAIRE

SOFT POWER & DIPLOMATIE CULTURELLE

AVANT-PROPOS

Titre

AUTEUR

Texte

Première partie

CHAPITRE PREMIER

DES ACTEURS ET DES ENJEUX

La création des nations-unies sur les fonds baptismaux de la société des nations en 1945 coïncide avec la volonté des alliés d'instaurer durablement la paix dans le monde par un nouveau rééquilibrage des relations internationales face aux puissances de l'Axe.

L'inévitabilité de l'équation pour la constitution des membres du conseil de sécurité et des droits de veto restera le domaine exclusif de l'organe exécutif des nations-unies tandis que l'opportunité s'offrait à tous les pays du monde d'adhérer au sein des agences spécialisées sans obligation de siège.

Ainsi, l'UNESCO offrait-elle aux Etats du monde entier une tribune d'extraterritorialité pour assurer le triomphe de leurs idéaux dans les domaines retenus pour sa compétence : l'éducation, les sciences et la culture.

Dans le domaine de la culture qui circonscrit le champ en l'espèce de nos recherches, le postulat de départ facilite aisément la cohabitation et permet de remettre à zéro les unités de mesure de la notion de puissance dans les relations internationales.

En effet, si toutes les cultures se valent ou si aucune n'est au dessus d'une autre, la notion de puissance culturelle devient relative et appelle à d'autres notions de visibilité et d'affirmation des valeurs universelles de civilisation.

Or, chaque Etat est mû par le besoin de défendre « l'impression » que le monde perçoit et « l'image » qu'il faut donner aux autres de soi : Est-ce là tout le sens de la diplomatie culturelle ?

Dans tous les cas, le repère historique dans l'apparition de la

diplomatie culturelle est inéluctablement celui de la guerre froide qui fait prendre conscience aux Etats-Unis de l'importance « de la lutte psychologique et la bonne place à occuper dans les consciences ».

Pour le Japon ce sera un combat à partir de 1972 avec la création de la fondation du Japon pour rééquilibrer l'image du pays après la seconde guerre ; pour les Russes, il paraît vital de se définir par rapport à la Russie et à l'ex-Union soviétique ; pour les Canadiens, ce sera la protection des cultures minoritaires et francophones dans un espace majoritairement anglophone ; pour les Noirs africains et de la diaspora, la question de la reconnaissance de l'esclavage ainsi que sa réparation ; pour Israël et le peuple juif, la question de la restitution des biens spoliés ; enfin pour l'Union européenne, la construction d'une identité culturelle européenne face à la mondialisation sont entre autres sujets qui se discutent et se disputent au sein de l'UNESCO.

Si les notions de guerre et de paix ont toujours été invoquées selon Kant, Habermas et Rousseau par rapport aux liens qu'elles entretiennent avec l'Etat comme source originelle et avec le droit comme source réparatrice voire préventive, le principe fondamental qui préside aux objectifs de l'UNESCO prend le pari de la morale et interpelle la bonne conscience des hommes comme l'indique le préambule de l'Unesco : « c'est dans l'esprit des hommes que naissent les guerres, c'est dans leur esprit qu'il faut ériger les défenses de la paix ».

Toutefois, s'il faut reconnaître à des penseurs comme Joseph Nye¹ et Milton C. Cummings jr² leur contribution à la compréhension du soft power dans les relations internationales, il n'en demeure pas moins que la place qu'il

¹ Joseph S. Nye Jr. is a professor at Harvard's Kennedy School of Government.

² Milton C. Cummings, Jr. Ph.D., *Cultural Diplomacy and the United States Government: a Survey*. Center for Arts and Culture, 2003, p.1.

occupe dans nos sociétés et au sein de l'UNESCO est sans commune mesure avec celle qui fut la sienne au siècle précédent.

Selon Nye, le soft power réside dans la capacité d'obtenir ce que l'on souhaite de l'autre avec le minimum de moyens et sans user des contraintes du hard power tandis que Cummings met l'accent sur les échanges d'idées, d'informations, de systèmes de valeurs dans l'intention de favoriser la compréhension mutuelle.

Entre les deux, il apparaît tout de suite deux approches distinctes et révélatrices. Celle de Nye dont l'unité de mesure est le « pouvoir » et celle de Cummings qui s'appuie sur l'aspect scientifique donc social et humain.

Il y aurait donc une diplomatie culturelle verticale, celle des Etats et une diplomatie culturelle horizontale, celles d'autres acteurs des relations internationales.

En effet, la diplomatie culturelle ne se résume plus à de simples notions de représentation et de propagande mais revêt des formes stratégiques et normatives qui justifient son importance auprès des politiques publiques et de l'opinion internationale.

Ainsi, la question de la diversité culturelle entre-autre divise-t-elle le monde en plusieurs noyaux de résistance et jette-t-elle les contours d'une nouvelle géopolitique des relations internationales sur la question centrale de la gouvernance des biens culturels face à l'explosion des frontières traditionnelles.

Par conséquent, l'étude de la diplomatie culturelle à l'UNESCO soulève la problématique de ses enjeux face à la globalisation ?

Dans tous les cas, l'analyse des relations internationales dans l'histoire de l'institution prouve cet intérêt des Etats à marquer leur territoire d'influence au sein de l'UNESCO.

En effet, le 08 octobre dernier, l'UNESCO comptait-elle

parmi les représentations diplomatiques celle de Singapour dont le retour au sein de l'institution après 22 années d'absence porte le nombre des Etats membres à 193 pays.

Par ailleurs, le retour fracassant d'actualité des Etats-Unis en 2003, marque-t-il le début d'une nouvelle aire dans l'histoire de la diplomatie culturelle après les désaccords sur le "Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication" proposé par l'Organisation à la demande des pays non alignés et qui fut à l'origine de plusieurs séries de protestations et de départs dont celui de la Grande Bretagne, d'Israël et de l'Afrique du Sud.

Dans ce contexte favorable, quatre nouveaux membres ont été accueillis ces dernières années: la Serbie (2000), le Timor oriental (2003), le sultanat de Brunei (2005) et le Monténégro (2006).

Dans la première partie, nous tenterons de mesurer les déclinaisons du soft power selon les différentes écoles de diplomatie culturelle en les confrontant les unes aux autres et par rapport aux nouveaux enjeux des relations internationales.

Partant, nous essayerons de faire ressortir les défis du soft power par l'étude de la diplomatie du leadership et celle de l'hégémonie au travers des théories sur le libéralisme, le fonctionnalisme et le multilatéralisme à la carte.

Dés lors, la multiplicité des acteurs renforce-t-elle l'importance des enjeux de la diplomatie culturelle au sein de l'UNESCO ?

Cette question sera traitée dans la seconde partie à travers l'approche décisionnelle des politiques étrangères et l'influence des enjeux culturels nationaux dans la sphère intergouvernementale.

En effet, l'une des contradictions de l'activisme culturel au sein de l'agence est celle des moyens d'action limités de l'UNESCO qui ne dispose d'aucun pouvoir de contraintes en

dehors de son cadre légal et intra-institutionnel, d'une part et l'existence de réseaux culturels parallèles constitués de centres et d'instituts culturels dont la mission est de promouvoir le rayonnement culturel des pays tels que la France, l'Angleterre (British Council) et l'Allemagne (Goethe Institute), d'autre part.

L'approche sociologique des acteurs et des enjeux de la diplomatie culturelle devrait nous permettre in fine de jauger de l'impact de la diplomatie culturelle et de l'évolution du soft power au smart power face aux problématiques globales du 21ème siècle.

DEUXIEME PARTIE

CONCLUSION

L'avènement de nations émergentes telles que la Chine, l'Inde, le Japon, le Brésil crée une dépendance économique et financière tant de l'Europe que des USA et semble reléguer la notion de puissance culturelle au rang des enjeux secondaires voire dérisoires dans la géopolitique des relations internationales. Pourtant, une chaîne silencieuse de restaurants asiatiques (Chine, Japon, Inde) parcourt le monde depuis plusieurs siècles et joue un vrai rôle de politique étrangère, à hauteur égale des centres et alliances culturels français ou britanniques. Ces initiatives privées constituent par ailleurs une réplique adressée à l'Etat mécène protecteur des Arts et de la Culture. La notion de providence culturelle est-elle devenue une notion révolue là où la globalisation amorce un élan de démocratisation des valeurs universelles ?

Alors, à la question de savoir si la puissance culturelle est une source d'attractivité au 21^{em} siècle ? Il nous semble au sortir de cet ouvrage qu'une attractivité n'a de sens matériel que lorsqu'elle profite au plus petit nombre voire à un seul Etat, une seule nation, une seule destination.

Or dans la stratégie de la culture globale, l'attractivité serait un bien à partager selon des règles à réinventer. En effet, une communauté linguistique ne saurait être pour autant une entité culturelle homogène. L'Inde et les USA ne s'inscrivent pas dans une perspective culturelle commune alors qu'ils ont l'anglais en partage.

Dans ce contexte, l'une des réponses fondamentales au terme de notre recherche est de s'accorder sur le fait que la convention pour la diversité culturelle à l'UNESCO ne résout en rien la question de l'hégémonie ou du leadership dans la quête d'une puissance culturelle mondiale. Au

meilleur des cas, elle pose une question fondamentale celle de savoir si l'UNESCO est devenue le musée de la diplomatie culturelle ?

En effet, la France a exprimé son souhait d'introduire une demande pour la reconnaissance et le classement de la tradition culinaire française au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'ironie du sort avait voulu qu'en 1981 déjà, au moment où l'Amérique s'apprête à quitter l'UNESCO, le Président Ronald Reagan lors d'un dîner officiel avec son homologue Mitterrand s'exprimait en ces termes : "We want to thank you again, as I say you learned more about the triumph of the American Revolution, and I learned more about the triumph of French cuisine..."¹.

En effet, entre ceux qui sont convaincus d'avoir rayonné jadis et ceux qui font le jour au moment même où nous parlons, il y a inéluctablement un sentiment de culpabilité et un besoin de reconnaissance de part et d'autre de l'atlantique. Enfin là où la protestation n'est pas interdite, la jubilation peut être supportable!

En effet, l'UNESCO semble cheminer vers un tribunal moral international, comme disait Kant à propos de la mythologie « où se déroulent des combats et où l'on ne sait ni qui est vainqueur ni qui est vaincu ».

En effet, la question de la diversité culturelle semble à bien des égards ressembler à la patate chaude que les Etats ont délicatement déposée sur les épaules fragiles de l'UNESCO à qui ils laissent également l'honneur et le privilège d'en assumer, seule, l'échec : « La victoire a cent pères et la défaite

¹ Toasts at a Dinner Honoring President Francois Mitterrand of France in Williamsburg, Virginia October 18th, 1981. The American Presidency Project John T. Woolley & Gerhard Peters, University of California at Santa Barbara.

orpheline.»¹

Toutefois un élément résiste à notre analyse et soulève la question du rôle du Québec face au Canada dans la secousse que la convention à l'UNESCO a engendrée dans les relations internationales, alors qu'ils forment parfaitement l'exemple de la diversité culturelle.

En effet, le Canada est le pays par excellence qui se trouve à la croisée des chemins et qui cristallise les deux aspects de la mondialisation. D'une part, le Canada est le pays le plus exposé à l'impérialisme américain tout en disposant avec les Etats-Unis du meilleur cadre de coopération et d'échange économique et d'autre part, au niveau national, le Canada couve un Québec francophone au meilleur de sa forme et de sa créativité artistique et culturelle.

Alors la diversité culturelle à l'UNESCO serait-elle une invention ou une parade diplomatique pour un Québec Souverain ?

« Le soft power » aurait-il pu opérer un putsch aussi grossier à l'insu de tous ?

Si les événements avaient donné naissance au premier Etat entièrement francophone² sur le continent Américain du Nord au Sud, nous aurions parlé d'un nouveau concept de

¹ APR 21, 1961: At a press conference President Kennedy accepts responsibility for the failed invasion: "There's an old saying that victory has a hundred fathers and defeat is an orphan. What matters," he says, is only one fact, "I am the responsible officer of the government." (Wyden, p.305)

² André Pépin, « Le Québec de la périphérie en révolte », La Presse, 5 juin 1993. Vu dans Alain Noël et Alain Gagnon "Le monde, les régions, la nation : vers une nouvelle définition de l'espace québécois". Extrait : « En 1993, les électeurs québécois éalisaient à la Chambre des communes une opposition officielle souverainiste, gardant ainsi ouvert le dossier constitutionnel, que plusieurs au Canada auraient préféré voir clos et remplacé par des discussions ponctuelles, de nature administrative. ».

« softputsch power » que les québécois se feraient le plaisir de simplifier et de convertir en français par « la coalition culturelle mondiale pour la souveraineté du Québec ».

Toutefois, pourquoi cette convention suscite-t-elle tant de polémiques alors que d'autres¹ beaucoup plus ambitieuses ont été adoptées au sein de l'UNESCO sans tambours ni trompette ?

En effet, en 1952, l'UNESCO adoptait la convention universelle des droits d'auteur puis la convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1972 et plus récemment en 1980, une recommandation sur la condition de l'artiste.

Cette question est d'autant plus intéressante, qu'elle oppose ici, des conventions largement adoptées et qui portent sur des questions aussi pratiques que le patrimoine et les droits d'auteur, à un concept aussi abstrait que celui de la diversité culturelle.

Alors, faudrait-il en conclure que c'est de l'avortement de ce putsch que découle la perte de vitesse et finalement tout le désenchantement que cette convention suscite désormais auprès des Etats et des acteurs non étatiques.

Dans tous les cas, il faut s'accorder au moins sur deux choses. La première est que le refus des américains et de quelques rares pays de ratifier la convention ne saurait expliquer son état d'enlisement. La seconde est qu'il n'est pas soutenable d'invoquer l'incompétence de l'UNESCO pour justifier son ineffectivité.

D'ailleurs, ce texte aurait pu être présenté par les seuls experts de l'UNESCO aux Etats membres pour ratification sans qu'à la rue Miollis ou à la place Fontenoy, les passants ne sachent de quoi il retourne.

Depuis plus de vingt ans les protagonistes sont passés de la

¹ Voir Annexe 1 - Les instruments juridiques clés de l'UNESCO pour la culture.

culture exceptionnelle à l'exception culturelle avant de se disperser dans les abîmes de la diversité culturelle. Aussi, la quête de signatures ressemble curieusement à un examen d'authenticité qui par le truchement de la convention attribuerait un certificat d'une culture originale ou d'une super puissance d'origine contrôlée : une sorte de label de bonne culture.

Pourtant, à moins que ce certificat culturel n'accorde des privilèges particuliers du point de vue de la morale, il n'aurait aucune incidence dans le commerce des biens et des services culturels face à la mondialisation.

Tout au contraire ce manque de lucidité prouve par ailleurs la crise profonde que traverse la diplomatie culturelle et le soft power de part et d'autres de l'atlantique et permet de faire une analyse plus conséquente des nouveaux enjeux qui se posent aux différents acteurs au 21^{em} siècle.

En effet, si tous les indicateurs prouvent l'érosion de la puissance américaine dans les faits et auprès de l'opinion depuis la fin de la guerre froide tandis qu'en sens inverse la crainte que les Etats-Unis représentent un danger pour la diversité culturelle augmente, il apparaît par conséquent que tous les arguments avancés pour expliquer ce phénomène manquent de consistance et renferment les germes d'une lutte contreproductive et inefficace pour la diversité culturelle.

Par ailleurs, il nous semble important de rappeler que les cultures du monde ne sont pas victimes de piratages massifs sur le continent américain, tels que nous le constatons en Asie et en Afrique. Il nous semble également que les Etats-Unis constituent la seule puissance mondiale qui ne pratique pas de politique de quotas sur les œuvres culturelles étrangères.

Alors, pourquoi le fort a toujours tort¹ ? Est-ce que la culpabilité ou le complexe (qu'il s'agisse d'infériorité ou de supériorité) est héréditaire ?

En effet c'est grâce à ces deux outils, que nous avons pu déceler les explications à la crise du soft power.

Depuis sa mise en place, la diplomatie culturelle américaine (sous ses différents aspects) a contribué à façonner, auprès de plusieurs générations d'hommes et de femmes, l'image modèle d'une nation puissante démocratique et ouverte sur le reste monde.

L'histoire des Etats-Unis jusqu'au début du 20^{em} siècle nous est relatée à travers l'arrivée massive d'européens (principalement) sur le sol américain, leur intégration et leur réussite. Dans son livre « American Civilization », C.L.R James fait une brillante description de ce phénomène et nous rappelle les deux symboles forts caractéristiques des Etats-Unis, de son histoire et de la représentation qu'on peut en faire. Ainsi, définit-il la civilisation américaine avec deux noms : Henri Ford et Thomas Jefferson.

Le choix porté par James sur deux hommes pour symboliser toute une civilisation est révélateur du lien que celle-ci entretient avec l'imaginaire collectif. En effet, Ford ne représente-t-il pas la superproduction, l'industrialisation et la consommation de masse ; Jefferson ne rappelle-t-il pas les pères fondateurs de la nation américaine, la démocratie et l'esprit des lois ? (moteur et esprit).

Les européens qui ont vécu les premières notes du blues et du jazz, ceux qui ont dansé le swing et goûté au chewingum américain, ceux qui ont manifesté aux côtés des américains contre la guerre au Vietnam, sont marqués de manière indélébile par la culture américaine.

Pourtant, il existe un conflit « generation gap », une fracture

¹ Ariel Colonomos, "Extrait de Cours", enseigne à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

entre deux générations, celles qui avaient fêté le triomphe de la démocratie bras-dessus, bras-dessous avec l'Amérique et celle à qui on a conté l'Amérique à travers le cinéma et la télévision. Elles se distinguent socialement à travers deux repères historiques, les deux guerres en Irak (Bush père et Bush fils).

D'abord, pour la dernière génération, il y a eu une phase d'adoption ; elle culmine avec la première guerre en Irak. La coalition mondiale avait réussi à gagner les faveurs d'une opinion mondiale pourtant inculte et certainement antipathique à un Kuwait qu'elle ne connaîtra peut-être jamais.

Ensuite, il y a eu la phase Microsoft et Apple. Ces produits ont été très rapidement adoptés en Europe malgré leur position dominante parce qu'ils donnaient le sentiment à cette génération qu'elle vivait au rythme de l'Amérique.

Enfin, survient la phase de rupture qui coïncide avec l'Irak II et l'émergence de la problématique majeure du 21^{em} siècle, celle de la rareté des ressources face à la mobilité internationale et la poussée démographique.

Dés lors, se révèle une Amérique capable d'ériger les mêmes murs qu'elle avait contribué à faire tomber ailleurs et elle se dévoile partout autour de nous grâce aux nouvelles technologies tout en restant paradoxalement inaccessible.

Les jeunes générations de jazzmen européens découvrent la difficulté de se produire sur le sol américain, les cinéastes butent devant le mépris de leur production et la faiblesse des diffusions de leurs œuvres sur le sol américain, les plus grandes stars européennes ne font pas foule sur Broadway Avenue, nos plus illustres intellectuels vivants sont méconnus des lecteurs américains et tant d'autres exemples subsistent encore pour expliquer d'une part, la montée de la crainte d'une superpuissance américaine et d'autre part, le sentiment de frustration qui s'en mêle et qui nous prive de toute lucidité

dans notre analyse de cet envahissement dont le nom le plus juste serait « le rejet ».

En effet, il s'agit bien d'un rejet des américains des cultures du monde ou de leur capacité à en exploiter le meilleur et à marginaliser sa pluralité par l'établissement d'un environnement culturel d'une étanchéité sélective.

En effet, c'est le libéralisme culturel à sens unique qui tue le soft power. La civilisation du « donner » et du « recevoir » dont parlait Senghor semble ainsi remise en question.

Par ailleurs, si ce premier résultat de recherche explique la cause culturelle, il ne répond pas à la question de la place de la diplomatie et de son rôle dans la hiérarchie de la décision.

Pourtant la réponse est simple : toutes les diplomaties ont échoué face à la question des biens et des services culturels, peu importe alors l'ordonnement décisionnel.

En effet, ce que nos Etats reprochent à d'autres, c'est ce sur quoi tous les Etats ont perdu tout pouvoir de contrôle.

Or, même les multinationales qui par leur maillage du territoire ont cru disposer d'une puissance comparable à certains empires ont subi un flétrissement aiguë comme celui que nous constatons dans l'industrie du disque.

En effet, il fut un temps où la puissance se mesurait à la dimension territoriale des conquêtes ou à l'influence culturelle, désormais la puissance culturelle d'un peuple ou d'une nation se mesure au 21^{em} siècle à sa capacité d'absorption et non de rayonnement et sa plus petite unité de valeur est l'octet.

La culture totale rejette l'idée de frontières tandis que la culture globale compte sur elles pour assurer sa propre survie. Alors que faire des frontières de l'ignorance ? Loser Takes All !

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Arthur Schlesinger, *A life in the 20th Century*, Innocent Beginnings, 1917-1950, 2000
- Arthur M. Schlesinger, Jr. *The Disuniting of America. Reflections on a Multicultural Society*. NY: W.W. Norton 1991/1998.
- Henry Kissinger, *Diplomacy*, New York, Simon & Schuster, 1994
- Milton C. Cummings, Jr. Ph.D., *Cultural Diplomacy and the United States Government: a Survey* (2003)
- Nye, Joseph S. Jr. *The Paradox of American Power*, Oxford, Press, 2002.
- Joseph S. Nye, Jr. *Soft Power*.
- Norman Angell: "*The Great Illusion*" 1910.
- Aimé Césaire, « *Discours sur le colonialisme* », éditions Réclame (1950), Présence Africaine depuis (1955).
- David Mitrany (1975), *The Functional Theory of Politics*, Martin Robertson and Company, London.
- Raymond Aron '*Paix et guerre entre les nations*'; Calmann-Lévy, 1962.
- Francis Fukuyama, *The End of History and the Last Man*, New York Free Press, 1992.
- Robert Cox and Harold Jacobson (eds), *The Anatomy of Influence: Decision Making in International Organization*, Yale University Press, 1974.
- Emile Durkheim, "*Le crime, phénomène normal*" (1894)
- Charles Cogan, *Diplomatie à la française*, Jacob-Duvernet, Paris, 2005.
- Jean-Francois Revel, *L'obsession anti-américaine: Son fonctionnement, ses causes, ses inconvénients*. Paris Plon, 2002.
- Philippe Roger, *L'ennemi américain: Genealogie de l'antiaméricanisme français*. Paris: Seuil, 2002.
- Birago Diop. «*Contes d'Amadou Koumba* », collection "Ecrivains d'Outre-Mer", ed Fasquelle - 1947; ed.Présence africaine - 1960.
- Ernst Haas, *The Uniting of Europe : Political, Social and Economic Forces*, 1958
- Kenneth Waltz *Man, the State, and War: A Theoretical Analysis* (1959).
- John Ruggie (dir.), *Multilateralism Matters: The Theory and Praxis of an Institutional Form*, Columbia University Press, New York, 1993.
- Jean-François Sirinelli, *Comprendre le XXe siècle français*, Paris, Fayard, 2005
- Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, dir., *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997.
- François Furet, *le passé d'une illusion*, présentation en 1995 à Rome.
- Alain Quemin, "*L'art contemporain international à l'heure de la "globalisation"*". *La place de la France dans le concert des nations*", Pratiques, n°1, 2002.

André Malraux *the Reinvention of French Culture*, Ithaca and London, Cornell UP, 1999.
Frédéric Martel, *De la culture en Amérique*, Gallimard 2006
Pascal ORY, *La belle illusion*, Paris, Plon, 1994
Histoire de la diplomatie culturelle des origines à 1995, la documentation française, 1995.
William Stead, *ominously, The Americanization of the World*, 1901
Karl W. Deutsch, *The Analysis of International Relations*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1988 (réédition), p. 98.
Joseph Stiglitz, *La Grande Désillusion*, Paris, Fayard, 2002
Bairoch, Paul. *Mythes et Paradoxes de l'Histoire économique*, Paris, La Découverte, 1993 puis 1999.

Autres textes

Discours du Général De Gaulle prononcé lors de sa Visite officielle au Québec en 1967.
Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République française, devant la 32ème Conférence générale de l'UNESCO. 14 octobre 2003.
"Human Development Report 2004: Cultural Liberty in Today's Diverse World". UNDP
2005 Financial Report of the United States Government.
Convention Pour la Diversité Culturelle. UNESCO
Siwek S. J., Copyright Industries in the US Economy. Voir aussi WorldBank, the Report.
Report of the United States Advisory Committee on Cultural Diplomacy, September 2005.
U.S. NATIONAL COMMISSION TO UNESCO JUNE 6, 2005-WASHINGTON D.C. STATEMENT BY AMBASSADOR LOUISE V. OLIVER.
Le rapport d'activité 2001 de la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des affaires étrangères.
Etude d'ArtPrice sur marché de l'art contemporain en 2006.
LES DÉPENSES CULTURELLES DES MUNICIPALITÉS EN 2005
Par Serge Bernier, Professeur associé au département d'études en loisirs, culture et tourisme de l'université du québec à TROIS-RIVIÈRES.
DE NOUVEAUX SOMMETS POUR LE CINÉMA QUÉBÉCOIS
PAR BENOIT ALLAIRE, CHARGÉ DE PROJET, OCCQ. Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.
"The Arts Council's latest Taking Part report, From indifference to

enthusiasm: patterns of arts attendance in England.
 Rapport Présenté par le député M. Yves DAUGE, sur les centres culturels français à l'étranger. Par la Commission des Affaires Etrangères. Assemblée Nationale N° 2924; 07 Février 2001
 RAPPORT D'INFORMATION Par les Sénateurs MM. Michel CHARASSE et Adrien GOUTEYRON, DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2006-2007 du SÉNAT N° 465.
 RAPPORT D'INFORMATION fait Par le Sénateur M. Louis DUVERNOIS, au nom de la commission des Affaires culturelles sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger. SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005 du SÉNAT N° 91
 Loren Renz & Steven Lawrence. Arts Funding IV: An Update on Foundation Trends. New York: The Foundation Center in cooperation with Grantmakers in the Arts, 2003.
 "How America Funds the Arts".U.S. National Endowment for the Arts (NEA) publication.
 Toasts at a Dinner Honoring President Francois Mitterrand of France in Williamsburg, Virginia October 18th, 1981. The American Presidency Project John T. Woolley & Gerhard Peters, University of California at Santa Barbara.
 André Pépin, « Le Québec de la périphérie en révolte », La Presse, 5 juin 1993. Vu dans Alain Noël et Alain Gagnon "Le monde, les régions, la nation : vers une nouvelle définition de l'espace québécois".
 Cf. Chambre des Représentants, « The World Trade Organization », audition devant le Committee on Ways and Means, 103e Congrès, 2e session, 10 juin 1994, Serial 103-86, GPO, Washington DC, p. 3.
 Hague Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict (1954)
 La Convention de Berne sur les Droits d'Auteurs (1886).
 Study on International Flows of Cultural Goods between 1980-98. UNESCO, 2000.
 Les communiqués de presse Janvier 2008 sur le site Internet du conseil de l'Europe.
 U.S. Seeks Revisions to U.N. Cultural Diversity Document. State Department says current draft could be misused for trade protection. U.S. DEPARTMENT OF STATE Fact Sheet Office of the Spokesman Washington, DC October 11, 2005

Articles

Stanley Hoffmann, « International Organization and International System », *International Organization*, no 3, 1970.

Jozef KUKULKA, « Les Lois Régissant le développement des Relations Internationales ».

J. March et J. Olson, « The New Institutionalism. Organizational Factors in Political Life ».

Oran R. Young, « The United Nations and the International System », *International Organization*, no 4, 1998.

L. Claude, *Power and International Relations*, New York, 1965, p. 282;

Marcel Merle, *Sociologie des relations internationales*, op. cit., p. 295.

Helena K. Finn, "The Case for Cultural Diplomacy : Engaging Foreign Audiences," *Foreign Affairs*, Vol. 82, No. 6 (November/December 2003),

Sof Power In The Asia Pacific, V. R. RAGHAVAN.

Robert Cooper, *American Power in the 21st Century*, 2004

Lars Rensmann, "Europeanism and Americanism in the Age of Globalization Hannah Arendt's Reflections on Europe and America and Implications for a Post-National Identity of the EU Polity", *European Journal of Political Theory*.

B. DRUMMOND AYRES JR., « US affirms Plan to Leave UNESCO at End of month », *The New York Times*, 20 December 1984

By GEORGE J. CHURCH : "No French Connection", *Time & CNN*, Monday, May. 13, 1985

"UNESCO Farewell" *TIME & CNN*, Monday, Dec. 31, 1984.

Casper Sylvest, "Beyond the State? Pluralism and Internationalism in Early Twentieth-Century Britain", *University of Southern Denmark, International Relations*, 2007 SAGE Publications Los Angeles, London, New Delhi and Singapore, Vol 21(1): 67–85.

Kevin V. Mulcahy, "Cultural Diplomacy and the Exchange Programs: 1938-1978," *The Journal of Arts Management, Law and Society*, Vol. 29, No. 1, Spring 1999.

Juliet Antunes Sablosky, "Reinvention, Reorganization, Retreat: American Cultural Diplomacy at Century's End, 1978-1998," *The Journal of Arts Management, Law and Society*, Vol. 29, No. 1, Spring 1999.

Bruce Gregory : "Public Diplomacy: Sunrise of an Academic Field", *The Annals of The American Academy*.

Soroka, Stuart N. 2003. Media, public opinion, and foreign policy. *Harvard International Journal of Press/Politics* 8 (1): 27-48.

Steven Greenhouse, "Rejoining UNESCO Suggested To U.S.", *The New York Times*, February 19, 1994.

Eytan Gilboa: "Searching for a Theory of Public Diplomacy", *The Annals of the American Academy*.

"U.S. Stands Alone on Unesco Cultural Issue" By ALAN RIDING, *The*

New York Times, October 13, 2005.

"Propaganda Isn't the Way: Soft Power", by Joseph S. Nye Jr. The International Herald Tribune, January 10, 2003.

"U.S. Stands Alone on Unesco Cultural Issue" By ALAN RIDING, The New York Times, October 13, 2005.

"Unesco Adopts New Plan Against Cultural Invasion", By ALAN RIDING, The New York Times October 21, 2005.

Pierre Hassner, "Approches théoriques et imaginaires des relations internationales: éléments d'analyse". Le Banquet, n°11, 1997/2.

Michael N. Barnett and Martha Finnemore, « The Politics, Power, and Pathologies of International Organizations », International Organization 53 : 4 (Autumn 1999) (pp. 699-732).

Robert Keohane, "International Institutions: Two Approaches" in James Der Derian (ed.), International Theory : Critical Investigations, Macmillan, 1995 (pp. 279-307).

David Mitrany. Cité dans : Adam Chapnick. « The Canadian Middle Power Myth », International Journal, vol. LV, no. 2, printemps 2000, p. 189.

Lester B. Pearson. «Canada's Role as a Middle Power », dans J. King Gordon (dir.). Canada's Role as a Middle Power. The Canadian Institute of International Affairs, août 1965, p. 195-209.

Guy Lachapelle Bruno Maltais: "Diversité culturelle et stratégies subétatiques : le cas du Québec", CAIRN, Revue internationale de politique comparée 2005- 2 (Volume 12).

Armand Mattelard: "Bataille à l'UNESCO sur la diversité culturelle", Le Monde Diplomatique, Octobre 2005.

Kim Richard Nossal. The Politics of Canadian Foreign Policy, Third Edition, Scarborough (ON): Prentice Hall Canada Inc., 1997, p. 57.

Louis Balthazar, Université de Laval. « De l'affairisme à la politique frustrée », L'année politique au Québec 1997-1998.

Jean-Michel Djian : "Economisme ou Volonté de "Rayonnement"? La diplomatie culturelle de la France à Vau-l'eau", Le Monde Diplomatique, Juin 2004.

Stanley Hoffmann, Alliés éternels, amis ombrageux : les Etats-Unis et la France depuis 1940, Bruylant, Bruxelles, 1999, p. 8.

Stanley Hoffmann, «Deux universalismes en conflit», La Revue Tocqueville, vol. XXI, n° 1, 2000.

Benoît Delmas : "Une diplomatie très cathodique", Le nouvel Economiste - n°1381 - Du 29 mars au 4 avril 2007.

George F. Kennan, monsieur "X". in Foreign Affairs in July 1947

Kissinger Henry, "Reflections on containment", Foreign Affairs, May-

June 1994, Vol. 73, n°3, p. 119.

Ian Shapiro "Containment:Rebuilding a Strategy against Global Terror"

Gaddis John L., "Strategies of Containment", Oxford University Press, 1982, pp. 335-336

ALEXANDER WENDT : "Why a World State is Inevitable", University of Chicago. European Journal of International Relations Copyright. SAGE Publications and ECPR-European Consortium for Political Research, Vol. 9(4): 491-542

Hoffmann, S. and Robert O. Keohane (eds), The new European Community: Decision Making and Institutional Change. Boulder, CO: Westview Press, 1991 pp. 19-20

Why Do They Hate Us? By Walter Russell Mead From Foreign Affairs, March/April 2003.

Stanley Kurtz, "The Future of 'History'" Policy Review, No. 113 (June and July 2002)

Patrick Stewart/Shepard Forman (dir.), Multilateralism and US Foreign Policy : Ambivalent Engagement, Lynne Rienner for the Center on International Cooperation, Boulder, 2001.

Kenneth Waltz Interview: Conversations with History; Institute of International Studies, UC Berkeley. By Harry Kreisler. February 10, 2003.

"Non ! L'hyperpuissance est un mythe", Clark S. Judge, White House Writers Group.

Stanley Kurtz, "The Future of 'History'" Policy Review, No. 113 (June and July 2002)

"Cultural Diversity Not a Threat to Development, U.N. Report Says New report debunks myths linking diversity with conflict", By Jon Schaffer Washington File Staff Writer, 15 July 2004

Stephen D. Krasner, Structural Conflict. The Third World Against Global Liberalism, University of California Press, Berkeley, 1985, p. 38.

Jacques Fomerand "La Pratique Américaine du Multilatéralisme, le syndrome du Mare Nostrum.

Chris Kern " Weird Processing: The Collision of Computers and Cultures at the Voice of America" Washington, D.C. October, 2007

Tim Schroer (University of West Georgia) in his paper on "Bringing African American Music to the Germans: Black Music and American Diplomacy in Germany, 1945-1949"

Cynthia P. Schneider, Ph.D.Georgetown University, Diplomacy That Works "Best Practices" in cultural Diplomacy.Center for arts and Culture.

Juliet Antunes Sablosky, Ph.D. Georgetown University, Recent Trends In Department of State Support for Cultural diplomacy : 1993-2002. Center for arts and Culture.

Richard N. Haass, « What to Do with American Supremacy », *Foreign Affairs*, septembre-octobre 1999, vol. 78, no 5, p. 41.

William Preston Jr. et al., *Hope and Folly : The United States and UNESCO, 1945-1985*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1989.

Townsend Hoopes/Douglas Brinkley, *FDR and the Creation of the UN*, Yale University Press, New Haven, 1997, p. 46.

William Preston Jr. et al., *Hope and Folly : The United States and UNESCO, 1945-1985*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1989, p. 6.

John F. Dulles, « The General Assembly », *Foreign Affairs*, octobre 1945, p. 165.

Sherle R. Schwenninger, « The United States as a Great Power », in Muthia Alagappa/Takashi Inoguchi (dir.), *International Security Management and the United Nations*, United Nations University Press, Tokyo, 1999, p. 44.

Richard Haas, « American Foreign Policy After September 11th, Remarks to the World Affairs Council of Northern California ».

Robert Wolfe & Matthew Mendelsohn "Embedded liberalism in the global era". *INTERNATIONAL JOURNAL* Spring 2004.

John G. Ruggie, "International Regimes, Transactions, and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order," in Krasner, Stephen D. (ed.), *International Regimes* (Ithaca: Cornell University Press, 1983), 195-231.

Robert H. Dorff, *Parameters*, Summer 1996. An earlier version of this article, entitled "Democratization and Failed States: The Challenge of Ungovernability," appeared in *Parameters*, Vol. 26, No. 2 (Summer 1996).

Louise BEAUDOIN, Ministre Québécoise. *Le Devoir* mardi 16 mars 2004.

In Francis O. Wilcox/H. Field Haviland Jr. (dir.), *The United States and the United Nations*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1961, p. 759.

Richard N. Haass, « What to Do with American Supremacy », *Foreign Affairs*, septembre-octobre 1999, vol. 78, no 5, p. 41.

Bruce A. Goebel, *Diversity, Conformity, and Democracy: A Critique of Arthur M. Schlesinger's The Disuniting of America: Reflections on a Multicultural Society*

William Scott, « Cultural History, French Style », *Rethinking History*, 3-2 (summer 1999), p. 197-215.

"In Search of Lost Time", By DON MORRISON/PARIS, *Wednesday*, Nov. 21, 2007

"Non, la culture française n'est pas morte !" par Maurice Druon de

l'Académie française Le FIGARO, 04/12/2007

Hors des frontières, la France à la recherche d'une ambition culturelle / BULARD Martine. In : Le Monde diplomatique, 2001-06-01, 567, p. 8-9. - 2001.

Xavier North "Portrait du diplomate en jardinier", Sur l'action culturelle de la France à l'étranger. Le Banquet, n°11, 1997/2.

Rayonnement sans complexe / Adler Laure; interv. VEDRINE Hubert. In : Rézo international, 2001-09-01, 6, p. 5-9. - 2001.

L'exception culturelle américaine, Par Romain Gubert. French Morning NY 17 février 2007.

Lebovics (Herman), Bringing the Empire Back Home: France in the Global Age. Durham & London, Duke UP, 2004, 232 pages. Vu dans Clément Beaufort, « Compte rendu de Herman Lebovics, Bringing the Empire Back Home: France in the Global Age, 2004 », Le Mouvement Social, n° 221 (octobre-décembre 2007).

Joseph S. Nye Jr., Chapter 4. Wielding Soft Power, The Means to Success in World Politics (New York: Public Affairs, 2004).

Simon Chesterman & Heiko Nitzschke. Les Nations unies et la « Nation indispensable » dans l'ombre de l'Irak. Le Banquet, n°21, 2004/2.

Michael Ignatieff, 'Empire Lite: Nation Building in Bosnia, Kosovo, Afghanistan' (Londres, Minerva, 2003)

Frédéric Charillon. Rationalité et Relations Internationales (vol. 2) Chronique bibliographique. La politique étrangère de la France. Acteurs et processus. Marie-Christine Kessler, La politique étrangère de la France. Acteurs et processus, Paris, Presses de Sciences Po, 1999. Cultures & Conflits n°37 (2000) pp. 155-161

IS AMERICAN CULTURE "AMERICAN"?, By Richard Pells, eJournal USA, February 2006.

Fin de la diplomatie culturelle par STÉPHANE BAILLARGEON Édition du vendredi 10 novembre 2006

André Malraux, La Politique, la culture : Discours, articles, entretiens, 1925-1975, Paris, Gallimard, 1996. Vu dans : Jean Caune, "La politique culturelle initiée par Malraux.", EspacesTemps.net, Textuel, 13.04.2005

Pierre Brochand, «Le rôle de l'État dans l'action culturelle extérieure de la France», 'Revue française d'administration publique', janvier-mars 1996, n° 77.

Samy Cohen Les diplomates : négociateur dans un monde chaotique. Collection Mutations, éditions Autrement, mars 2002

« Diplomatie et transferts culturels au 20e siècle », Relations internationales, 115, automne 2003 ; Denis Rolland (coord.), Histoires culturelles des relations internationales. Carrefour méthodologique. 20e

siècle, Paris, L'Harmattan, 2004.

Szantos, Andras. Ph. D. Columbia University "A New Mandate for Philanthropy? U.S. Foundation Support for International Arts Exchanges.", Center for Arts & Culture. Washington, DC. 2003

National Cultures and Foreign Affairs, By Dr. Roy M. Melbourne. American Diplomacy Publishers Chapel Hill NC January 24, 2003.

STEVEN GREENHOUSE, "REJOINING UNESCO SUGGESTED TO U.S.", The New York Times, February 19, 1994.

Tristan Coffin, Senator Fulbright: Protrait of a Public Philosopher (New York: E.P. Dutton, 1966); p.87

Albert MOUSSET, La France vue de l'étranger, ou le déclin de la diplomatie et le mythe de la propagande, Paris, L'île de France, 1926, p. 169-170. Vu dans Alain Dubosclard : Diplomatie culturelle et propagande françaises aux États-Unis dans la première moitié du XXe siècle, CAIRN Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine 2001- 1 (no48-1)

Guillaume Devin, « Les diplomaties de la politique étrangère », in Frédéric Charillon, Politique étrangère : nouveaux regards, Paris, Presses de Sciences Po, 2002

Du «soft power» à la «soft gouvernance» Interview du Professeur Joseph Nye, Kennedy School, Harvard, Boston. Par Xavier Comtesse. geneveactive. 23 octobre 2007

Jeffrey Laurenti, Financing the United Nations, The Academic Council on the United Nations System/Yale University, 2002, pp. 15, 18 et 29.

Francis O. Wilcox/H. Field Haviland Jr. (dir.), The United States and the United Nations, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1961, p. 759.

Broude, Tomer, "Taking 'Trade and Culture' Seriously: Geographical Indications and Cultural Protection in WTO Law" (May 1, 2005). Hebrew University of Jerusalem - International Law Forum.

Graber, Christoph B., "The New Unesco Convention on Cultural Diversity: A Counterbalance to the Wto?" (September 2006). Journal of International Economic Law, Vol. 9, Issue 3, pp. 553-574, 2006

Bruner, Christopher M., "Culture, Sovereignty, and Hollywood: UNESCO's Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions and the Future of Trade in Cultural Products" (October 11, 2006).

Eric A. Posner, The International Protection of Cultural Property: Some Skeptical Observations University of Chicago Law School (November 2006).

La mondialisation tue-t-elle la diversité culturelle, par Philippe Bouquillon, professeur à Paris VIII, chercheur à la MSH. Les Echos du

20/03/2007

U.S. Official Criticizes Proposed Cultural Diversity Convention, By Michael J. Friedman Washington File Staff Writer. National Endowment for Arts chair says UNESCO effort hampers cultural exchange. 28 September 2005

Dan M. Kahan and Donald Braman Cultural Cognition and Public Policy. Yale Law & Policy Review Vol. 24:147, 2006

Le Commerce Bilatéral de Biens Culturels, par Anne-Célia Disdier, Silvio H.T. Tai, Lionel Fontagné & Thierry Mayer Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales. N°2007-20

Stephan Ryan (2000) The United Nations and International Politics. Basingstoke: Palgrave.

"The Soft Power of the United Nations ", By Joseph S. Nye. International Politics. Wordpress. 28 Janvier 2006.

Joseph Nye, Jr. "The power is changing in world politics". Harvard Press.

Andrew F. Cooper "Celebrity Diplomacy and the G8: Bono and Bob as Legitimate International Actors". Working Paper No. 29 September 2007.

Patrick Clastres "La renaissance des Jeux Olympiques, une invention diplomatique". CAIRN Outre-Terre 2004- 3 (no 8).

"Art as Diplomacy: 21st Century Challenges", May 17, 2004 U.S. Department of State Washington, DC A panel discussion sponsored by the ART in Embassies Program U.S. Department of State and the Center for Arts & Culture.

Sites Internet

-SciencesPo.

-CERI

-Harvard eduPress

-Yale eduPress

-Columbia eduPress

-Public Diplomacy

-Center for Art and Culture

-British Council

-Demos/uk

-UNESCO

ANNEXE

Les instruments juridiques de l'UNESCO pour la culture

1950 : Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (Accord de Florence) et son Protocole (Nairobi) pour améliorer la circulation des connaissances.

1952 : Convention universelle sur le droit d'auteur, révisée en 1971. Elle protège la propriété intellectuelle – de la littérature aux textes scientifiques et des films à la sculpture – avec le fameux symbole ©.

1954 : Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

1970 : Convention sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. C'est la pierre de touche des efforts internationaux pour réprimer le commerce d'art illicite.

1972 : Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel : la première à mettre en avant l'idée que l'humanité possède un patrimoine.

1980 : La Recommandation concernant le statut de l'artiste reconnaît les conditions spéciales de travail des artistes et leur rôle unique dans le développement de la société.

2001 : Convention sur la protection du patrimoine culturel sous-marin : la première à protéger des sites tels que le Phare d'Alexandrie en Égypte et des épaves de navire de plus de cent ans.

2001 : La Conférence générale de l'UNESCO adopte la Déclaration universelle sur la diversité culturelle qui est reconnue comme un patrimoine commun de l'humanité.

2003 : Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

2005 : Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Sources : UNESCO

**Convention sur la protection et la promotion de la diversité des
expressions culturelles. Paris, 20 octobre 2005.**

| Etats | Date du dépôt de l'instrument | Type d'instrument |
|--------------------------|--|------------------------------|
| 1 Canada | 28/11/2005 | Acceptation |
| 2 Maurice | 29/03/2006 | Ratification |
| 3 Mexique | 05/07/2006 | Ratification |
| 4 Roumanie | 20/07/2006 | Adhésion |
| 5 Monaco | 31/07/2006 | Ratification |
| 6 Bolivie | 04/08/2006 | Ratification |
| 7 Djibouti | 09/08/2006 | Ratification |
| 8 Croatie | 31/08/2006 | Approbation |
| 9 Togo | 05/09/2006 | Ratification |
| 10 Bélarus | 06/09/2006 | Approbation |
| 11 Madagascar | 11/09/2006 | Ratification |
| 12 Burkina Faso | 15/09/2006 | Ratification |
| 13 République de Moldova | 05/10/2006 | Ratification |
| 14 Pérou | 16/10/2006 | Adhésion |
| 15 Guatemala | 25/10/2006 | Ratification |
| 16 Sénégal | 07/11/2006 | Ratification |
| 17 Equateur | 08/11/2006 | Adhésion |
| 18 Mali | 09/11/2006 | Ratification |
| 19 Albanie | 17/11/2006 | Adhésion |
| 20 Cameroun | 22/11/2006 | Adhésion |
| 21 Namibie | 29/11/2006 | Ratification |
| 22 Inde | 15/12/2006 | Ratification |
| 23 Finlande | 18/12/2006 | Acceptation |
| 24 Autriche | 18/12/2006 | Ratification |
| 25 France | 18/12/2006 | Adhésion |
| 26 Espagne | 18/12/2006 | Ratification |
| 27 Suède | 18/12/2006 | Ratification |
| 28 Danemark | 18/12/2006 | Ratification |
| 29 Slovénie | 18/12/2006 | Ratification |
| 30 Estonie | 18/12/2006 | Approbation |
| 31 Slovaquie | 18/12/2006 | Ratification |
| 32 Luxembourg | 18/12/2006 | Ratification |
| 33 Lituanie | 18/12/2006 | Adhésion |
| 34 Malte | 18/12/2006 | Adhésion |
| 35 Bulgarie | 18/12/2006 | Ratification |

| | | | |
|----|---------------------------------------|------------|--------------|
| 36 | Chypre | 19/12/2006 | Ratification |
| 37 | Afrique du Sud | 21/12/2006 | Ratification |
| 38 | Irlande | 22/12/2006 | Ratification |
| 39 | Grèce | 03/01/2007 | Ratification |
| 40 | Brésil | 16/01/2007 | Ratification |
| 41 | Norvège | 17/01/2007 | Ratification |
| 42 | Uruguay | 18/01/2007 | Ratification |
| 43 | Panama | 22/01/2007 | Ratification |
| 44 | Chine | 30/01/2007 | Ratification |
| 45 | Sainte-Lucie | 01/02/2007 | Ratification |
| 46 | Islande | 01/02/2007 | Acceptation |
| 47 | Andorre | 06/02/2007 | Adhésion |
| 48 | Tunisie | 15/02/2007 | Ratification |
| 49 | Jordanie | 16/02/2007 | Ratification |
| 50 | Italie | 19/02/2007 | Ratification |
| 51 | Arménie | 27/02/2007 | Adhésion |
| 52 | Allemagne | 12/03/2007 | Ratification |
| 53 | Chili | 13/03/2007 | Ratification |
| 54 | Niger | 14/03/2007 | Ratification |
| 55 | Portugal | 16/03/2007 | Ratification |
| 56 | Oman | 16/03/2007 | Ratification |
| 57 | Côte d'Ivoire | 16/04/2007 | Ratification |
| 58 | Jamaïque | 04/05/2007 | Ratification |
| 59 | Gabon | 15/05/2007 | Ratification |
| 60 | ex-République yougoslave de Macédoine | 22/05/2007 | Ratification |
| 61 | Cuba | 29/05/2007 | Ratification |
| 62 | Bangladesh | 31/05/2007 | Ratification |
| 63 | Lettonie | 06/07/2007 | Adhésion |
| 64 | Koweït | 03/08/2007 | Adhésion |
| 65 | Viet Nam | 07/08/2007 | Ratification |
| 66 | Pologne | 17/08/2007 | Adhésion |
| 67 | Egypte | 23/08/2007 | Ratification |
| 68 | Cambodge | 19/09/2007 | Adhésion |
| 69 | Nouvelle-Zélande | 05/10/2007 | Adhésion |
| 70 | Mongolie | 15/10/2007 | Adhésion |
| 71 | Mozambique | 18/10/2007 | Ratification |
| 72 | Tadjikistan | 24/10/2007 | Ratification |
| 73 | Kenya | 24/10/2007 | Ratification |
| 74 | Paraguay | 30/10/2007 | Ratification |
| 75 | République démocratique populaire lao | 05/11/2007 | Adhésion |

| | | |
|--|------------|--------------|
| 76 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 07/12/2007 | Ratification |
| 77 Bénin | 20/12/2007 | Ratification |
| 78 Nigéria | 21/01/2008 | Ratification |
| 79 République arabe syrienne | 05/02/2008 | Adhésion |
| 80 Guinée | 20/02/2008 | Ratification |

| Organisations d'intégration économique régionale | Date du dépôt de l'instrument | Type d'instrument |
|---|--------------------------------------|--------------------------|
| 1 Communauté européenne | 18/12/2006 | Adhésion |

Conformément à son article 29, cette Convention est entrée en vigueur le 18 mars 2007 à l'égard des États ou des organisations d'intégration économique régionale qui auront déposé leurs instruments respectifs de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion au 18 décembre 2006 ou antérieurement. Elle entrera en vigueur pour toute autre Partie trois mois après le dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

Sources : UNESCO